



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN

**Monsieur le Président**  
**Communauté de communes Sidobre Vals  
et Plateaux**  
**Vialavert, Maison du sidobre**  
**81260 LE BEZ**

N/Réf : JCH/CH/YP  
V/Réf : Modification PLUI

Albi, le 24/09/2018

*Dossier suivi par Claire HERMET*  
c.hermet@tarn.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, par courrier en date du 03 septembre 2018, le projet de modification du PLUI "Vals et Plateaux des Monts de Lacaune".

Le règlement des zones A et N est modifié pour permettre les aménagements, les extensions limitées ainsi que les annexes des habitations existantes et autoriser le changement de destination des bâtiments répertoriés.

Au sujet des annexes, le respect d'une distance maximale de l'habitation principale de 25 mètres permet de limiter la consommation de foncier.

En ce qui concerne la limitation de l'emprise au sol des extensions, il serait souhaitable de fixer un plafond d'emprise au sol extensions comprises, préconisé à 250 m<sup>2</sup>.

La Chambre d'Agriculture est particulièrement vigilante aux caractéristiques des bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole. Comme vous l'indiquez page 14 du rapport de présentation, ces projets ne doivent pas perturber l'activité agricole. Nous demandons que les bâtiments, situés à moins de 100 mètres des bâtiments d'élevage, ne se transforment pas en habitation, afin de ne pas gréver le développement de ces élevages (principe de réciprocité à l'égard des bâtiments agricoles). A ce titre, nous vous demandons de vérifier la distance séparant le bâtiment du hameau de la Colombié - commune de Vabre du bâtiment d'élevage évoqué.

**Siège Social**  
96 rue des agriculteurs  
BP 89  
81003 ALBI Cedex  
Tél : 05 63 48 83 83  
Fax : 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Twitter : [@Chaml\\_agri\\_tarn](https://twitter.com/Chaml_agri_tarn)



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, nous émettons un avis favorable au projet de modification du PLUI "Vals et Plateaux des Monts de Lacaune".

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Le Président,**

**Jean-Claude HUC**